BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 164

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

522 909 142 RCS Grenoble.
A.D.B.M.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 30000.00 EUR.
Adresse : 1039 Rue des Houllières, 38350 Susville.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : Dauphiné Savoie Maintenance Services Forme : Société par actions simplifiée à associé unique Capital : 1.786.000 euros Siège social : 21 avenue de l'Europe, 38100 Grenoble Numéro unique d'identification : 537 908 618 Lieu d'immatriculation: RCS GRENOBLE Société absorbée : A.D.B.M Forme : Société par actions simplifiée à associé unique Capital : 30.000 euros Siège social : 1039 rue des Houillères, 38350 Susville Numéro unique d'identification : 522 909 142 Lieu d'immatriculation: RCS GRENOBLE 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : - actif : 1.342.785 euros - passif : 546.869 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT La Société Absorbante détenant à ce jour la totalité des actions et droits de vote composant le capital de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il n'est pas établi de rapport d'échange. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société absorbante, ni à augmentation de son capital, conformément aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce, et en particulier à l'article L. 236-3 II du Code de commerce. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er juillet 2026. 5) Le projet de fusion a été établi en date du 18 septembre 2026 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal de commerce de Grenoble au nom de la société Dauphiné Savoie Maintenance Services le 22/09/2026. - au Greffe du Tribunal de commerce de Grenoble au nom de la société A.D.B.M le 22/09/2026..